

BASKETBALL

ROYAL IV BRUSSELS

INSCRIPTION 2018-2019 CONDITIONS

TABLEAU RECAPITULATIF DES COTISATIONS

Cotisations

Provinciaux : 300,00 € sur base de 2 entraînements semaine et matchs officiels

<u>Régionaux/Nationaux</u>: 400,00 € 2 entraînements + 1 spécifique et matchs officiels

<u>Spécifiques</u>: +75,00 € (avec autorisation du club) <u>Entraînement en +</u>: +50,00 € (avec autorisation du club)

Groupe loisir: 250,00 € 2 entraı̂nements par semaine / sans match officiel

<u>Baby</u>: $200,00 \in 2$ entraı̂nements par semaine

Y compris assurance et pack d'équipements d'entraînement inclus dans la cotisation pour tous

Tableau récapitulatif

Catégories	<u>Compétition</u> Rég/Nationaux	Compétition Provinciaux	<u>Loisir</u> Amicaux	Entraînement supplémentaire	<u>Spécifiques</u>
Seniors (Messieurs et Dames)	150 €			+ 50	
Jeunes (Garçons et Filles)	400 €	300 €	250 €	+ 50	+ 75 €
Baby			200 €		

Echéances et modalité de paiement :

A l'inscription : 100 € (obligatoires pour que l'inscription soit prise en compte)

- Avant toute activité ou au plus tard le 31/08/18 50 % de la cotisation - Pour le 01/11/2018 → solde de la cotisation

- Vu la forte demande d'inscriptions extérieure, priorité sera donnée aux membres RIVB actuels du 15/03 au 30/04/18 ; à partir du 01/05/18, ouverture des inscriptions à tout le monde
- L'inscription n'est effective que si l'acompte est payé (aucun remboursement, sauf accord club)

Réductions:

- 15 % si payement de la totalité avant le 30/06/2018 - 10 % si payement de la totalité avant le 31/08/2018
- 25 € pour le 2^{ème} enfant
- 50 € pour le 3^{ème} enfant et les suivants

Autres tarifs:

Pack supplémentaire : 35 €

Les paiements se feront exclusivement sur le compte « Royal IV » **KBC BE75** 7370 4321 4351 ou en liquide à la Taverne aux heures d'ouvertures (en communication les nom et prénom du membre concerné)

bcroyal4@live.be













www.royal4brussels.be

asbl-vzw

Awbb 1423

Palais du Midi – Zuidpaleis Rue R. van der Weydenstraat 3/3 1000 Bruxelles-Brussel

Compte: BE75 7370 4321 4351 *Infos: Manager NAGY 0483 680 482*



INSCRIPTION

ROYAL IV**BRUSSELS**

2018-2019

Joueur(se)	□ Coach □	Délégué(e) □		
<u>Nom</u> :	<u>Prénom</u> :	:		
Adresse:		n°: Boîte:		
Code	postal: Commune:			
	Taille: m <u>Lieu/Date naissan</u> $T1 \square T2 \square T3 \square XXS \square XS \square S$	<u>ce</u> :, le / /		
Nationalité :		national :		
<u>Gsm</u> :/	<u>E-mail</u> :	@		
<u>Club 2017-2018</u> :	<u>E</u> d	quipe :		
Niveau Basket:	confirmé □ moyen □ débutant □	<u>N° AWBB</u> :		
Responsable (papa, maman ou tuteur légal)				
<u>Nom</u> :	<u>Prénom</u> :	:		
<u>Gsm 1</u> :/	<u>E-mail 1</u> :			
<u>Gsm 2</u> :/	<u>E-mail 2</u> :			
Signa	ture responsable (si mineur/e)	Signature membre		
	Acompte	100 €:		
РНОТО	-	t médical :		
	Copie car	rte d'identité : 🔲		
	Da	te d'inscription ://20		

bcroyal4@live.be















www.royal4brussels.be

asbl-vzw

Awbb 1423

Palais du Midi – Zuidpaleis Rue R. van der Weydenstraat 3/3 1000 Bruxelles-Brussel



BASKETBALL

ROYAL IV**BRUSSELS**

2018-2019



CERTIFICAT MEDICAL Saison 2018 - 2019

Je soussignė(e),	Docteur en Médecine à
atteste avoir examiné aujourd'hui Mlle	/ Mme/ M
né(e) le h	abitant
et n'avoir constaté, à la date de ce jou	r, aucun signe clinique apparent contre-indiquant la pratique du basket-
ball.	
Fait à, le	
Identification du médecin	Signature

Le sportif reconnaît par sa signature qu'il a parfaite connaissance du décret de la Communauté française du 20 octobre 2011 relatif à la lutte contre le dopage et qu'il a pris connaissance et accepte le règlement antidopage de l'AWBB et le règlement de procédure de la C.I.D.D. (Commission Interfédérale Disciplinaire en matière de Dopage), instance disciplinaire de l'AWBB en matière de violation des règles antidopage. Il accepte irrévocablement que toutes les poursuites disciplinaires pour fait de dopage, tel que défini par le décret de la Communauté française du 20 octobre 2011 et le règlement antidopage de la l'AWBB seront portées devant la C.I.D.D., seule instance disciplinaire compétente à son égard. » Date et signature du sportif et, le cas échéant, celle d'un des ses représentants légaux.

CERTIFICAT MEDICAL 2018-2019

obligatoire pour pouvoir jouer un match officiel

(peut être signé, par un médecin, à partir du 1er avril 2018)

SIGNATURE(S) DU MEMBRE (+ CELLE, SI NECESSAIRE, D'UN REPRESENTANT LEGAL) **OBLIGATOIRE(S) EN BAS DU CERTIFICAT, SOUS LE PARAGRAPHE « DOPAGE »**

bcroyal4@live.be















www.royal4brussels.be

asbl-vzw

Awbb 1423

Palais du Midi – Zuidpaleis Rue R. van der Weydenstraat 3/3 1000 Bruxelles-Brussel

Compte: BE75 7370 4321 4351 Infos: Manager NAGY 0483 680 482